Les dates clefs
de la lutte contre l'esclavage contemporain en France

1994
Création du Comité contre l'esclavage moderne

1996
Première apparition publique télévisée de la libération d'une esclave domestique en France

2001
Mission d'information parlementaire sur l'esclavage moderne et la traite des êtres humains présidée par Christine Lazerges, vice présidente de l'Assemblée Nationale.

2005
La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) condamne la France pour violation de l'article 4 de la convention européenne des droits de l'homme puisqu'elle n'a pas permis à une victime d'esclavage domestique de recouvrer ses droits. Cet arrêt a fait jurisprudence dans l'Europe entière.

2007
Création par le Secours Catholique du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » qui permet de fédérer les associations et d'avoir du poids auprès des pouvoirs publics lors des actions de plaidoyer.

2010
Première condamnation d'exploiteurs à Lyon pour traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail.

2012
Deuxième condamnation de la France par la CEDH dans une affaire d'esclavage domestique. Mise en place au sein du Conseil de l'Europe a nommé d'un groupe d'expert chargé de la traite des êtres humains, le GRETA.

2013
Le Parlement vote une loi introduisant l'esclavage, le travail forcé et la servitude dans le code pénal au côté de la traite des êtres humains. Il s'agit d'une vraie reconnaissance du phénomène par le législateur et la nation.

2014
Mise en place du premier Plan national de lutte contre la traite des êtres humains.

Les formes d'esclavage moderne par le travail en France

La plupart des personnes sont victimes de servitude domestique.

Par ailleurs, il existe des personnes exploitées dans le BTP (Bâtiments Travaux Publics), l'agriculture, l'artisanat, le commerce, les services, la mendicité forcée.

Des femmes sont aussi piégées dans des mariages forcés pour servir d'esclave domestique dans les familles.

Les victimes sont originaires de plus de 50 pays... dont la France

Toutes sont exploitées :

Sans rémunération ou pour un salaire quasi nul.

Elles sont corvéables à merci en travaillant jusqu'à 16h par jour

Elles vivent dans des conditions indignes

Elles sont dans un isolement complet, coupées de toute relation sociale par leur exploiteur

Elles sont soumises à des violences physiques et/ou psychologiques